L A

BOUCHE D'OR

DE LA SOCIÉTÉ VÉRIDIQUE.

JE ne ſuis pas gai, dit-on, & le moyen, je vous prie? Toute injuſtice me révolte, & je ne ſais pas rire au milieu des atrocités. Ils ſont arrivés les jours de l'abomination de la déſolation prédite par les écritures. Le ſoleil ne ſe leve que pour éclairer des crimes. Ma patrie eſt livrée aux mains d'une troupe de ſcélérats qui la déchirent en tous ſens. Je gémis avec tous mes concitoyens ſous un joug de fer, ſous une tyrannie cruelle, exceſſive, inſupportable; la juſtice eſt violée, la probité méconnue, le crime enhardi, ſoudoyé; mon roi enchaîné, humilié, perſécuté; toute liberté anéantie, livrée aux excès d'une anarchie dévorante, qui précipite l'empire vers ſa ruine; la nation eſt par-tout trahie & déshonorée, & vous voulez que je rie? Si vous en avez le

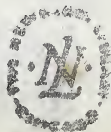
courage, moi, je ne l'ai pas. Les grandes calamités publiques n'ont jamais pu m'arracher que des larmes.

Je ſuis triſte ; eh ! je n'en ai que trop de ſujet ! Qu'avons-nous fait ? & où en ſommes-nous ?

L'écriture nous dit que nous reconnoîtrons les faux prophetes à leurs œuvres. Examinons donc celles de ces hommes qui veulent nous faire accroire qu'ils font des merveilles pour nous, & jugeons-les.

Le gouvernement, ſuivant la tendance ordinaire de l'autorité, étoit, par la ſuite des tems, parvenu au dernier degré de deſpotiſme : des hommes qui ſe foucioient peu de déshonorer leurs maîtres, pourvu qu'ils fiſſent leurs affaires, abuſoient ſans pudeur de ſon autorité ; le ſujet étoit malheureux & opprimé, & l'excès de ſes maux lui avoit fait pouſſer des cris aigus.

Ces cris ont frappé les oreilles, & ſont parvenus juſqu'au cœur d'un roi, trop foible ſans doute, mais eſſentiellement bon : il a vu que trop ſouvent il avoit été trompé, & que, ſous ſon nom, on avoit transformé un pouvoir qu'il ne vouloit être que juſte & paternel, en un empire tyrannique & arbitraire.



Il a dit à la nation : « Eh bien, mes enfans ; » assemblez-vous, exposez-moi vos griefs, » présentez-moi vos demandes, chargez de » vos pouvoirs des députés avec lesquels je » concerterai, d'après vos demandes, les » moyens de remédier à vos maux, de réta- » blir l'ordre, & de ramener l'autorité dans les » bornes que lui prescrivent la justice & les » loix du royaume. »

La nation s'est assemblée. Chaque bailliage a dressé des cahiers dans lesquels il a consigné ses plaintes & exposé ses demandes. Il a nommé ensuite des députés auxquels il a remis ces cahiers qui contenoient leurs pouvoirs, & les bases d'après lesquelles ils devoient agir.

Ces hommes, chargés du plus précieux des dépôts, ont bientôt oublié leurs devoirs pour se livrer à l'intrigue.

Une faction rebelle s'est formée sous la protection d'un prince à qui elle a osé promettre le trône, sous la condition de partager le fruit de son usurpation. Aussi-tôt l'intrigue & la calomnie se sont évertuées pour détruire l'amour naturel des Français contre leurs princes; les impostures les plus absurdes ont été publiées pour le jetter dans la défiance & exciter son mépris pour toutes especes d'autorité;

l'argent a été prodigué avec les careſſes pour égarer le peuple, gagner la populace, débaucher les troupes, & les porter tous à l'inſurrection & à la révolte.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir exalté les têtes, & de s'être aſſuré des brigands, pour faire uſage de l'effervefcence qu'on avoit fait naître, & de la canaille qu'on avoit à ſes gages, il falloit s'inveſtir de la toute-puiſſance.

C'eſt alors que, ralliant adroitement à la faction les philoſophes ſyſtématiques dont trop malheureuſement le peuple avoit fair une promotion nombreuſe, on a porté la chambre du tiers, appellée des communes, *à ſe conſtituer en aſſemblée nationale.*

Se conſtituer en aſſemblée nationale ! & par cette tournure aſſez obſcure en elle-même, ils ſe ſont érigés en convention nationale.

Mais qui diable leur en avoit donc donné le droit & le pouvoir ? La nation les avoit chargés d'une miſſion limitée : elle avoit ſpécifié les pouvoirs qu'elle leur avoit donnés ; ils ne pouvoient faire que ce que leurs commettans leur avoient preſcrit de faire : ils ne pouvoient exercer que les pouvoirs qu'ils avoient reçus ; il leur étoit impoſſible de s'en

donner légitimement de différens ou de plus étendus.

Cependant ils se sont mis de fait à la place de la nation, eux qui tenoient tout d'elle.

De simples mandataires se sont appellés *corps constituant*, eux qui n'étoient revêtus que d'un caractere précaire & emprunté. Ils se sont appelés *corps législatif*, eux qui n'étoient, qui ne pouvoient être que l'organe de la volonté d'un tiers.

Ainsi leur premier acte a été une nullité, un abus de pouvoir, par conséquent un acte d'usurpation & de tyrannie.

Quoi qu'il en soit, mettant bientôt leur volonté propre à la place de celle qui devoit régler leurs opérations, ils ont imaginé de changer les bases de la monarchie, & de donner à la France une nouvelle constitution de leur façon.

Je leur demande encore qui leur avoit donné cette mission? Personne assurément. Tous les cahiers demandoient la réformation des abus, & indiquoient les réformes désirées, mais pas un ne requéroit la subversion de nos loix primitives.

N'importe; en vertu de l'autorité que ces messieurs se sont arrogée, ils ont donné la

fameuſe déclaration des droits de l'homme qui commence par un faux principe, continue par le délire le plus complet, & finit par une abſurdité.

Ce fol ouvrage ne leur offroit qu'un avantage : c'eſt qu'il mettoit Philippe ſur la même ligne que Louis, & applaniſſoit au premier les degrés du trône, ſur lequel ſa lâcheté ſeule l'a empêché de monter le 12 juillet 1789, & près duquel il a échoué le 6 octobre.

Au milieu du bouleverſement, ouvrage de ces meſſieurs, à l'aide de la haine qu'ils ont ſi adroitement excitée & fomentée contre les deux premiers ordres de l'état, quoiqu'ils euſſent accordé volontairement & de bonne grâce tout ce qu'on leur demandoit, ſoutenus par la lie du peuple qu'ils careſſent & payent bien, ils ſont devenus tout-à-fait les maîtres.

Rien ne les arrêtant plus, ils ont oublié entiérement ce qu'ils étoient, pour ſe faire ce qu'ils ont voulu, c'eſt-à-dire les rois, les ſeuls rois de la France.

Ils ont fait deſcendre le monarque légitime de ſon trône : ils lui ont donné ſon palais pour priſon ; ils ont anéanti ſon autorité pour le ſoumettre à la leur ; ils l'ont exclu de la légiſlation dont il fait conſtitutionnellement une

partie eſſentielle, & lui ont donné un *veto* illuſoire dont ils lui ont encore défendu de faire uſage, à peine d'être aſſaſſiné.

Et ce ne ſont point ici des calomnies, ce ſont des vérités écrites dans la collection honteuſe, criminelle & deſpotique des décrets.

Par un de ces décrets, ils ſtatuent que le monarque n'aura point l'initiative dans la législation; par un autre, ils décident que le roi n'aura qu'un *veto* ſuſpenſif, dont encore il ne pourra faire uſage à l'égard des décrets *conſtitutionnels*, & ils déclarent *conſtitutionnels* tout ce qu'ils veulent

Ainſi ils ont renverſé de fond en comble cette maxime antique de notre conſtitution, *Lex fit conſtitutione regis, & conſenſu populi*; regle auſſi incertaine que la monarchie, qui place le roi comme partie eſſentielle de la légiſlation, & qui lui donne préciſément cette inititiative qu'ils lui ont refuſée.

Mais ce changement qui ſubvertit les bases de la monarchie Françaiſe, de qui donc avoient-ils recu le pouvoir de le faire?

Ils conviendront ſans doute, ou d'autres conviendront ſans eux, que la nation ſeule pouvoit changer les regles de ſon gouvernement, qu'il falloit pour cela une volonté bien

générale, bien positive, bien clairement exprimée.

Cette volonté de la nation exiſtoit-elle? étoit-elle manifeſtée?

Bien au contraire, tous les cahiers portoient *qu'au roi réuni à la nation*, appartient le pouvoir de faire des loix.

Ainſi, non-ſeulement les députés n'avoient pas pour eux la volonté de la nation, mais encore ils avoient une volonté préciſément contraire.

Donc nullité, abus, uſurpation, despotisme dans tout ce qu'ils ont fait à cet égard.

Mais ils nont pas borné leur despotisme au monarque. Ils l'ont bientôt étendu ſur toute la nation.

Nous ne parlerons point du renverſement de toutes les fortunes, du bouleverſement de toutes les propriétés, ſur quoi ils n'avoient, certes, reçu aucun pouvoir.

Nous paſſerons, ſans nous amuſer à ces peccadilles, à un acte bien plus déciſif, bien plus tyrannique, par lequel ces meſſieurs ſe ſont inveſtis modeſtement du pouvoir primitif ſouverain qui appartient à la nation.

Nous paſſerons encore ſous ſilence les dé-

crets par lesquels ces messieurs, par un effe de la justesse exquise de leur jugement, en reconnoissance *qu'ils sont mandataires*, déclarent *qu'ils ne peuvent être arrêtés par leurs mandats*; ensorte qu'en recevant le caractere que leur imsprime la procuration, & dont ils ont besoin, ils s'affranchissent des devoirs qu'elle leur impose, & qui les gênent.

Arrivons tout de suite au fameux décret par lequel ils on établi, *comme une loi constitutionnelle*, que les assemblées primaires, c'est bien la nation, en nommant les députés, *ne pourroient leur donner aucune instruction, & qu'elles pourroient*, tout au plus, faire parvenir *leurs représentations* au corps legislatif.

Ainsi, ces messieurs, *mandataires* de la nation, *représentans* de la nation, ont d'un seul coup, & au nom *de la nation*, dépouillé *la nation* du pouvoir législatif souverain qui lui appartient, *conjointement & collectivement avec son roi*, pour en revêtir les députés seuls, *EXCLUSIVEMENT*, & *à la nation*, & *au roi.*

Ainsi, quand la nation nommera des députés, elle ne fera point des mandataires, des représentans chargés d'exprimer ses volontés, & de concerter avec le roi les loix qu'elle aura jugées convenables. La na-

tion ſe donnera des maîtres abſolus, qui lui preſcriront leurs volontés propres, que perſonnes, pas même le monarque, ne pourra contredire; & au lieu d'un roi qui ne peut faire une loi complette ſans le conſentement du peuple, *la nation* ſe donnera 5 600 tyrans, qui feront telles loix que bon leur ſemblera, ſans être aſtreints à conſulter qui que ce ſoit, & auxquelles la nation pourra faire *humblement* des repréſentations, qui ne ſeront écoutées qu'autant que cela conviendra aux vues & aux intérêts des 5 à 600 rois.

Bone Deus! où en ſommes-nous? & les impoſteurs nous prêchent la liberté!

Nous pourrions dire comme Figaro, c'eſt-il-là de là tyrannie? c'eſt-il-là du deſpotiſme?

Peuple aveugle! pauvres Français égarés, voyez-vous maintenant le tygre qui vous careſſe pour maſquer ſa cruauté, & vous dévorer, tandis que vous êtes ſans défiance?

Tandis qu'on vous éblouit par une fauſſe image de la liberté, tandis qu'on vous étourdit par l'agitation de l'anarchie, on ſe ſert de vos propres forces pour vous enchaîner. Vous aviez le droit de délibérer ſur vos

loix, de les conſentir ou de les refuſer, ſi vous n'exerciez pas ce droit par vous-mêmes; c'eſt que votre nombre ne vous laiſſe pas la poſſibilité de vous rassembler, mais ceux à qui vous jugiez à propos de le confier; n'étoient que vos mendataires; ils ne pouvoient agir que d'après vos inſtructions. Vous aviez le droit d'accorder l'impôt, d'en régler l'étendue & la durée.

Oh! bien, ces droits précieux, ces droits qui conſtatoient votre liberté, ces droits dont le deſpotiſme miniſtériel a pu vous interdire l'exercice par la force, mais qu'il n'a jamais oſé vous conteſter, vous ne les aurez plus. Il appartiendra ſans partage à vos députés, à qui même vous ne pourrez pas faire de repréſentations ſans ſon congé.

Voilà le diplôme de votre liberté.

Nation avilie, dépouillée en votre propre nom, vous ne ſerez plus un peuple libre, gouverné par un monarque qui ne doit régner que par la loi conſentie par vous; vous ſerez de vils eſclaves aſſervis à une *ariſtocratie* de 5 à 600 tyrans dont la volonté ſeule fera la loi, & des caprices deſquels vous ne pourrez pas même vous plaindre ſans être pourſuivi arbitrairement.

J'ai dit *une ariſtocratie*; eh! c'eſt que voilà préciſément la nature de ce nouveau gouvernement.

Vous prononcez tous les jours le mot *ariſtocrate*, & vous n'en connoiſſez pas la ſignification. Vous déteſtez ceux à qui vous appliquez ce terme que vous n'entendez pas.

Eh! bien, apprenez donc ce que c'eſt qu'une *ariſtocratie*, & déteſtez, *juſtement du moins*, ceux qui, contre votre vœu, l'ont établie en France.

L'ariſtocratie eſt un gouvernement où le pouvoir eſt confié A UN CERTAIN NOMBRE DE CITOYENS.

Ainſi le gouvernement de Veniſe où l'autorité réſide dans le ſénat, eſt une *ariſtocratie*.

Ainſi le gouvernement de France où le pouvoir ſuprême, ſuivant les beaux décrets, ſera exercé par des députés qui feront la loi; ſans le conſentement du peuple, & ſans ſa participation, ſera une *ariſtocratie*.

C'eſt cette *ariſtocratie* qui a limité la liberté indéfinie que vous aviez de choiſir vos députés dans toutes les claſſes, & qui vous a impoſé la loi de meſurer votre confiance au poids de l'or.

C'eſt cette *ariſtocratie* qui a changé la forme

de votre gouvernement, & détrôné votre roi en le ſoumettant à ſes ordres.

C'eſt cette *ariſtocratie* qui a mis les ordres arbitraires, ſes comités de recherches à la place des lettres-de-cachet, qui a ſubſtitué l'abbaye à la baſtille, qui a été juſqu'à faire des priſons des domiciles des citoyens, & qui violant la maxime ſacrée que la loi ſeule peut priver un citoyen de ſa liberté, vous fait enchaîner tous les jours, ſans aucune forme, par un ſeul acte de ſa volonté.

C'eſt *cette ariſtocratie* qui, ſans votre vœu, ſans votre conſentement, ſans vos pouvoirs, & à l'ombre des ſophiſmes qui n'ont pas même le mérite d'être ingénieux, a violé ſans pudeur la loi la plus ſacrée des empires; celle de la propriété, & qui reſpecte auſſi peu la foi publique que ſes propres engagemens.

C'eſt cette *ariſtocratie* qui, culbutant tout, a ruiné la France, qui a rendu ſes plaies incurables, qui a porté au comble le malheur des peuples dont elle dévore depuis 18 mois la ſubſtance, & qui dans ſa marche délirante, après avoir quadruplé le déficit qu'elle devoit combler, ſubſtitue aux richeſſes réelles qu'elle a dilapidée, des chiffons qui n'ont d'autre valeur que celle qu'il lui a plu de lui attribuer.

C'eſt cette *ariſtocratie* qui s'eſt miſe au-deſſus de la loi, parce qu'elle avoit trop de ſujet de la redouter, qui s'emparant de tous les pouvoirs, n'a pas rougi d'arracher à cette loi devant qui tous les hommes doivent être égaux, deux ſcélérats régicides, qu'elle réclamoit, & que la voix publique dévoue aux ſupplices ; qui, ſoupçonneuſe & craintive, comme tous les tyrans, crée les crimes au gré de ſes paſſions, pour enſuite en ordonner arbitrairement la punition.

C'eſt cette *ariſtocratie* qui, ſans votre conſentement, anéantit la hiérarchie antique & ſublime de vos tribunaux, & qui oſe leur faire un crime de lui reprocher le défaut de pouvoir, c'eſt-à-dire, de profeſſer courageuſement la vérité, & qui a réduit le roi à un tel point d'abaiſſement qu'elle peut lui faire une loi de pourſuivre des magiſtrats magnanimes qui défendent les droits impreſcriptibles de la nation envahis par des traîtres impudens.

Connoiſſez donc les ariſtocrates, & haïſſez-les.